

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

**OBJET : Action "partenariat fédération nationale des transports de voyageurs 13" :
convention avec la fédération nationale des transports de voyageurs des Bouches-du-Rhône
(FNTV).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport relève de la politique obligatoire d'insertion. Il s'agit d'un renouvellement d'action d'accompagnement socioprofessionnel, portée par la fédération nationale des transports de voyageurs 13 (FNTV).

La FNTV propose l'action « partenariat fédération nationale des transports de voyageurs 13 » sur le territoire du département en direction de 42 BRSA.

Le partenariat développé avec les filières professionnelles demeure l'un des axes forts de la politique départementale d'insertion engagée par le Département en direction des BRSA.

Ce dispositif complète les mesures d'accompagnement vers l'emploi et constitue une passerelle avérée avec les entreprises. En effet, les filières s'engagent à développer des actions allant de l'information métier jusqu'au placement en emploi durable des BRSA.

Les filières mettent en œuvre, dans le secteur concerné, un dispositif de coordination avec les référents emploi, les équipes des pôles d'insertion et les entreprises partenaires.

Les objectifs moyens de l'action consistent à :

- repérer et collecter 80 offres d'emploi dans le secteur d'activité correspondant au profil des BRSA ;
- procéder à la validation de projets professionnels et de profils transmis par les partenaires de l'insertion, et plus spécifiquement par le service emploi de la direction de l'insertion ;
- prospecter et sensibiliser les entreprises afin d'accroître leurs efforts d'insertion en direction du public RSA ;

- placer dans l'emploi 42 BRSA en emploi durable (CDI ou CDD supérieur à 6 mois) ;
- promouvoir le club des entreprises de Provence auprès des professionnels des métiers du transport de voyageurs ;
- mettre en relation les employeurs et les candidats présélectionnés par la filière ;
- placer les candidats retenus prioritairement en emploi durable. Ainsi, les BRSA développeront leurs compétences et amélioreront leur employabilité.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action du 01/01/2018 au 30/12/2018, l'objectif annuel était de 50 placements en emploi :

- placement en emploi de 41 BRSA :
 - 11 CDI sur des postes de conducteur ;
 - 5 CDI sur des postes d'aide comptable, consultant, agent à domicile et poseur ;
 - 4 CDD de 12 mois (3 accompagnateurs et 1 agent) ;
 - 1 CDD de 10 mois sur un poste d'accompagnateur ;
 - 1 CDD de 9 mois sur un poste de conducteur ;
 - 1 CDD de 7 mois sur un poste de conducteur ;
 - 9 CDD de 6 mois (5 conducteurs, 2 agents polyvalent, 1 aide à domicile et 1 opérateur de quartier) ;
 - 9 CDD en intérim (7 conducteurs, 1 serveuse et 1 agent d'entretien).

Bilan intermédiaire de l'action du 01/01/2019 au 20/09/2019, l'objectif annuel est de 42 placements en emploi :

- placement en emploi de 25 BRSA :
 - 5 CDI (1 livreur et 4 conducteurs) ;
 - 20 CDD sur des postes de conducteur.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants. Il est donc proposé de renouveler cette action du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent, par le financement de l'association FNTV selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 60 000 € pour 42 BRSA.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL